



ENTRÉE-NOUVE.

JUILLET 79

I.- OUVERTURE DE LA MAIRIE. Du 15 Juillet au 15 Septembre, la Mairie sera ouverte le vendredi seulement de 18 h à 19 heures.

En cas de réelle urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjoints.

II.- CONGES DE LA BOULANGERIE. Du 21 Août inclus au 17 Septembre inclus, la boulangerie MULLER sera fermée. Pendant cette période, le ravitaillement en pain de la population sera néanmoins assuré. Les précisions utiles vous seront données dans le prochain bulletin municipal.

III.- TRANSPORTS SCOLAIRES VERS BACCARAT ET LUNEVILLE. Les inscriptions sont à faire en Mairie de Thiaville avant le 15 Juillet. fournir une photo d'identité de l'élève et rapporter la fiche (remplie) qui a été remise à l'élève par l'établissement. Les élèves qui ne posséderaient pas les imprimés utiles pourront se les procurer en Mairie.

Il ne sera procédé à aucune inscription d'office.

Les cartes de transport seront à retirer en Mairie de Thiaville à partir du 5 Septembre 1979.

IV.- RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU.

Monsieur NEUHAUSER, garde-champêtre, procédera très prochainement au relevé des compteurs, lesquels devront être dégagés afin que leur accès soit facile.

V.- LAVAGE DES VOITURES.

Avec la belle saison, il n'est pas inutile de rappeler qu'en application des dispositions du Code Rural, il est interdit de déverser dans les cours d'eau des produits nocifs pour le poisson.

Ces dispositions s'appliquent en particulier aux automobilistes qui lavent leur véhicule à l'aide de shampoings spéciaux ou produits analogues le long des ruisseaux et plus spécialement celui des Grands Faings.

VI.- OBJET TROUVÉ.

Une montre dame a été trouvée le 16 Juin 1979 par Monsieur Philippe ANCEL. La réclamer en Mairie.

VII.- PERMIS DE CONSTRUIRE.

Monsieur Aldo TOLETTI, propriétaire de la parcelle n° 21 au lotissement de Bellevue, a déposé une nouvelle demande de permis de construire, le permis antérieur étant périmé.

VIII.- LA VIE DU VILLAGE.

Naissance: Aurore est née le 5 Juin 1979 à Saint-Dié. Elle est le premier enfant des époux Serge VALTER, domiciliés rue du Moulin à Thiaville.

.../...

(suite)

Le 9 Juin est né à Saint-Dié Johann, 3ème garçon de Monsieur et Madame Gilles BERTHIER, 1, rue d'Alsace à Thiaville.

Enfin, le 15 Juin toujours à Saint-Dié, Emilie CALVIAC a vu le jour. Elle est la 2ème fille des époux Daniel CALVIAC, qui habitent 14 ter, rue d'Alsace.

Félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux aux bébés.

IX.- ELECTIONS AUX CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Elles auront lieu le 12 Décembre 1979, selon des modalités nouvelles. La loi charge désormais le Maire, assisté d'une commission spéciale, de dresser la liste électorale prud'homme de la commune.

Trois catégories principales de personnes sont concernées:

1) Salariés: Les déclarations sont faites par les employeurs.

2) Salariés involontairement privés d'emplois depuis moins de 12 mois à la date du 31 mai 1979: Renseignements et déclarations à faire en Mairie avant le 31 Juillet.

3) Employeurs: (quelque soit le nombre de salariés): ils sont tenus d'adresser avant le 31 juillet à la Mairie où est situé leur siège social la déclaration spéciale qu'ils ont dû recevoir courant juin. Si les formulaires ne leur étaient pas parvenus, il leur appartiendrait de le demander directement aux services préfectoraux.

Il leur appartient également de faire procéder à leur propre inscription.

X.- CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

Lors de sa tournée du 1er Juillet 1979, le jury communal présidé par Monsieur FRESSE, assisté de Mesdames HIRTZ et CHAXEL, Mademoiselle ERHARD, Messieurs Eric POIREL et Gaston STOUTER a établi le classement suivant et décerné les prix ci-dessous:

1er prix	SERTEL Bernard	51 points	100 F
2ème prix	FLEURENCE Jean	49 points	80 F
3ème prix	PETIT Nelly	47 points	70 F
4ème prix	ALISON - CARAUX	43 points	60 F
5ème prix	DURAND Maurice	41 points	50 F
6ème prix	GEORGES Jean	40 points	40 F
7ème prix ex-aequo	CHENAL Louis	39 points	25 F
"	Veuve BENOIT Roger	39 points	25 F
"	COLIN Lucien	39 points	25 F
"	SOUVAY Jacques	39 points	25 F

Ont été ensuite classés:

FRANCHOIS Gaston: 38 points - HELLE Marcel: 36 points - DURAND Gilbert, URIOT Pierre, DEMANGE

André: 34 points - MULLER Pierre: 32 points - PERRIN Jean: 31 points, etc...

Des efforts méritoires ont été accomplis et il n'est pas possible de citer tous ceux, toutes celles qui contribuent à rendre Thiaville plus fleuri, plus propre et plus accueillant. Qu'ils soient assurés ici de nos remerciements. Cependant, comme dans nombre d'autres domaines, il reste beaucoup à faire et les efforts doivent être poursuivis avec persévérance et détermination.

XI.- ECLAIRAGE PUBLIC.

Nous n'avons pas toujours connaissance des néons ne fonctionnant pas. Soyez gentils de signaler en Mairie (ou à Monsieur NEUHAUSER) les défauts que vous constatez afin que nous puissions faire procéder à la réparation. D'avance merci.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale de l'A.C.C.A. de Thiaville-sur-Meurthe aura lieu le vendredi 20 Juillet 1979 à 20 h 30 au siège social de l'Association (Mairie de Thiaville) avec l'ordre du jour ci-après:

- approbation des comptes de l'année écoulée,
- projet de budget de l'année sociale suivante,
- inscriptions de membres adhérents,
- renouvellement par tirage au sort du 2ème tiers des membres (rééligibles) du Conseil d'Administration
- visa et validation du permis de chasser.

.../...

(suite)

Les Sociétaires, les Membres du Conseil d'Administration et les titulaires du permis de chasser sont cordialement invités.

A . B .

FOYER RURAL.

1. Bal du 14 Juillet

Il aura lieu le samedi 14 Juillet au soir et la population est invitée cordialement à fêter au son des disques la fête nationale.

2. Foot-ball

- Championnat Sud-Animation: Les dieux de la victoire n'étaient pas dans nos rangs lors de la finale qui s'est déroulée au stade Fenal à Lunéville. Notre équipe a terminé 4ème, ce qui est un résultat fort honorable et qui mérite nos encouragements. Bravo donc!

- Rencontre jeunes contre vétérans: Un match entre l'équipe actuelle de foot et des vétérans est envisagé le 22 Juillet 1979. Tous les vétérans (que nous souhaitons très nombreux) et qui souhaitent participer à cette rencontre sont priés de se faire connaître d'urgence chez Monsieur Gilbert THOUVENIN, rue du Moulin à Thiaville. Merci.

3. Gymnastique féminine.

Après 30 séances accomplies avec exactitude et application, une récompense d'assiduité " Breloque argent GYM " a été remise au cours du mois de juillet à:

Mme BEURNE Martine, Meille JOANNARD Brigitte, Mme VINCENT Hentiette (notre doyenne) et Mme DIDIER Elisabeth.

Par ailleurs, une récompense de Capacité " Breloque argent JIU-JITSU " a été remise à Meille DIVOUX Marie-José et Mme IZARD Michèle.

Toutes nos félicitations.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE THIAVILLE - LACHAPELLE.

Fête de ruche. Elle se déroulera le dimanche 29 Juillet 1979 à 14 h 30; parents et amis des abeilles et bourdons y sont cordialement invités. La buvette fonctionnera, des enveloppes-surprises (toutes gagnantes) vous seront proposées et l'après-midi se terminera par le tirage de notre fameuse tombola.

ANCIENS COMBATTANTS.

Ils adressent leurs remerciements pour les deux dons anonymes de 100 F chacun reçus récemment.

Entre Nous

Juillet 1979

Bal de la fête patronale

A la suite de l'adjudication du 17 Juin 1977, l'Entreprise de bal BAUMONT de LUNE-VILLE a passé un contrat de trois ans aux termes duquel elle s'engageait à faire danser à l'occasion de la fête patronale de 1977, 1978 et 1979.

Ce contrat a été signé par Monsieur BAUMONT, le Maire, les deux Conseillers désignés pour assister le Maire; il a été enregistré à la Recette Principale des Impôts.

L'article I précise entre autre " l'adjudicataire est tenu de faire danser... ".

Le 27 Juillet, par téléphone, Madame BAUMONT m'informait de sa décision de ne pas faire bal cette année, invoquant essentiellement une rentabilité insuffisante...

J'ai informé l'adjudicataire de mon refus de cette décision et lui ai demandé de reconsidérer sa position.

Madame BAUMONT m'a confirmé par téléphone le 28 Juillet son refus de faire danser. Je l'ai mise en demeure de respecter son contrat par lettre recommandée.

Sauf changement de dernière heure de l'adjudicataire, il n'y aura pas de bal à THIAVILLE cette année. Je le déplore.

Le Conseil Municipal convoqué pour mardi 31 Juillet aura à se prononcer sur les suites qu'il convient de réserver à cette rupture abusive de contrat.

M . J .